



3680, RUE JEANNE MANCE, BUREAU 430 - MONTRÉAL (QUÉBEC) H2X 2K5
T 514 527-5116 /// 1 888 527-5116 /// F 514 527-2076
INFO@CQAM.ORG WWW.CQAM.ORG

FORMULAIRE D'ADHÉSION CQAM 2010-2011 CQAM MEMBERSHIP FORM

CATÉGORIE MEMBRE INDIVIDU - ARTISTE PROFESSIONNEL

INDIVIDUAL MEMBER CATEGORY - PROFESSIONAL ARTIST

PRÉNOM / NAME NOM / SURNAME
ADRESSE / ADDRESS
VILLE / CITY PROVINCE CODE POSTAL CODE
TÉL. / PHONE - TLC. / FAX -
COURRIEL / EMAIL SITE WEB / WEBSITE

PRATIQUE / PRACTICE

- ARTS CINÉMATOGRAPHIQUES / *CINEMATOGRAPHIC ARTS*. PRÉCISER
Toute pratique indépendante et professionnelle en film ou en vidéo
- ARTS NUMÉRIQUES / *DIGITAL ARTS*. PRÉCISER
Toute pratique indépendante et professionnelle en nouveaux médias ou en arts audio.
- AUTRE / *OTHER*

AUTRES AFFILIATIONS PROFESSIONNELLES / OTHER PROFESSIONAL AFFILIATIONS

.....

Mode préféré de correspondance avec le CQAM / Preferred type of correspondence with CQAM

- POSTE / *POST* TÉLÉCOPIE / *FAX* COURRIEL / *EMAIL*

Première adhésion? Dites-nous comment vous avez connu le CQAM. *First time as a member? How did you hear CQAM?*

.....

PAIEMENT DE LA COTISATION / MEMBERSHIP DUES

- COMPTANT / *CASH* CHÈQUE / *CHEQUE* REÇU DATE

AUTORISATION / AUTHORIZATION

AFIN DE SE CONFORMER AUX LOIS PROTÉGEANT L'ACCÈS À LA VIE PRIVÉE DES INDIVIDUS, COCHER LES CASES APPLICABLES À LA TRANSMISSION DE VOS COORDONNÉES PAR LE CQAM.

Le CQAM peut transmettre aux organismes membres qui en font la demande, mes coordonnées postales électroniques et peut inscrire mon nom, mon courriel ou un hyperlien vers mon site Web dans son site Internet, mon nom dans ses outils promotionnels.

IN CONFORMITY WITH CITIZENS' PRIVACY OF INFORMATION LAWS, PLEASE CHECK APPLICABLE CONSENT BOXES BELOW CONCERNING TRANSMISSION OF YOUR PERSONAL INFORMATION BY CQAM.

CQAM can transmit my postal address email address to member organizations and can post my name email or hyperlink to my website on the CQAM website, my name in CQAM's promotional tools.

VEUILLEZ RETOURNER CE FORMULAIRE COMPLÉTÉ ACCOMPAGNÉ DES FRAIS DE COTISATION ET UN C.V. RÉCENT DE VOTRE PARCOURS PROFESSIONNEL.
PLEASE RETURN THIS COMPLETED FORM TO CQAM WITH YOUR PAYMENT AND A RECENT RESUME OF YOUR PROFESSIONAL ACTIVITIES.

CQAM - 3680, RUE JEANNE-MANCE - BUREAU 430, MONTRÉAL (QUÉBEC) H2X 2K5

DÉFINITIONS - DEFINITIONS

«**Arts médiatiques**»¹ désigne la discipline regroupant les pratiques artistiques indépendantes dont les processus, les langages et les expressions sont indissociables des outils électroniques, informatiques et/ou technologiques. La discipline des arts médiatiques comprend deux grandes familles : les arts cinématographiques et les arts numériques, lesquelles se déclinent sous de multiples expressions créatives au moyen d'un écran ou d'un dispositif de transmission dans l'espace réel ou virtuel ; vidéo d'art et d'essai, art audio, nouveaux médias, cinéma d'art et d'essai. Les expressions des arts médiatiques ne sont pas fixes dans le temps, mais évoluent et se réinventent en permanence.

MEMBRE INDIVIDU – ARTISTE PROFESSIONNEL

Le statut de membre « individu – artiste professionnel » peut être accordé à un artiste créateur indépendant* qui a présenté son travail artistique dans un contexte professionnel reconnu par ses pairs et qui :

- 1) possède plus de deux (2) ans de pratique professionnelle en **arts médiatiques ;
- 2) a produit et diffusé au moins une (1) œuvre indépendante dans un contexte professionnel ;
- 3) se conforme à la définition d'artiste professionnel indépendant des lois en la matière ;
- 4) a comme activité artistique principale la pratique des arts médiatiques ;
- 5) partage les objets de la Corporation.

Les membres de cette catégorie ont les droits suivants :

- 1) droit de vote aux assemblées ;
 - 2) droit de siéger au conseil d'administration ;
 - 3) droit de participer aux comités de travail et aux tables de concertation sur invitation du CQAM ;
- Ils ont aussi accès à tous les bénéfices et services offerts par la Corporation.

INDIVIDUAL MEMBER – PROFESSIONAL ARTIST

The member category « Individual – Professional Artist » is granted to an independent professional media artist* having presented his/her completed artistic work in a professional venue recognized by peers and who:

- 1) has accumulated two (2) years or more of independent professional **media arts practice;
- 2) has produced and disseminated at least one (1) independent work in a professional venue;
- 3) has a profile consistent with the definition of a professional artist as described in the Status of the Artist Laws;
- 4) has, as his/her main artistic expression, one or more of the recognized media arts practices;
- 5) shares the goals of the Corporation.

Members in this category have the following privileges:

- 1) the right to vote at all meetings ;
 - 2) the right to sit on the Board of Directors;
 - 3) the right to participate in steering and working committees upon invitation by CQAM:
- These members also have access to all benefits and services offered by the Corporation.

* indépendant = détient tout le contrôle artistique et éditorial sur son œuvre à travers toutes les étapes et reçoit la majeure partie des redevances.

* independent = has total artistic and editorial control over work and receives majority of royalties from work.

** arts médiatiques = cinéma, vidéo, nouveaux médias et art audio indépendants

** media arts = independent cinema, video, new medias and audio art

N.B. : Une adhésion au CQAM est valide pour une année financière, soit du 1^{er} avril au 31 mars. Tout membre votant doit avoir adhéré ou renouvelé son adhésion dans les 60 jours la date d'envoi des avis de renouvellement pour se prévaloir son droit de vote. Pour plus d'information, contactez-nous.

Annual membership is valid from April 1st to March 31st of fiscal year To obtain or conserve voting privileges, all members with voting privileges must join CQAM or renew their membership within 60 days of the start of the membership campaign. Contact us for more information.

**POUR AMÉLIORER MES CONDITIONS ET LA RECONNAISSANCE DES ARTS MÉDIATIQUES, J'ADHÈRE!
TO IMPROVE MY CONDITIONS AND RECOGNITION OF MEDIA ARTS, I JOIN!**

MEMBRE INDIVIDU – ARTISTE PROFESSIONNEL 20 \$

INDIVIDUAL – PROFESSIONAL ARTIST MEMBER 20 \$

¹ Définition « Arts médiatiques » amendée le 24 mars 2010